



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 27 septembre 2021, a adopté les règlements suivants :

20-045-3 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045)

L'objet est d'ajouter les tarifs relatifs au Passeport Espace pour la vie et de supprimer les forfaits individuels.

20-045-4 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045)

L'objet est d'ajouter les tarifs les tarifs rattachés à la location d'espaces à la Cité des Hospitalières.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux.

Fait à Montréal, le 30 septembre 2021

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat